

Toulouse, le 5 janvier 2024

Pôle Politique du travail

Affaire suivie par : Nathalie CAMPOURCY
Tél. : 09-88-88-80-54
Mèl. : dreets-oc.polet@dreets.gouv.fr

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

à

**ED5
131 impasse des Palmiers
PIST Oasis
30100 ALES
A l'attention de M. DISSANE**

Objet : Notification de l'arrêté du Préfet de région Occitanie fixant la liste des organismes agréés pour dispenser auprès des représentants du personnel des comités sociaux et économiques (CSE) la formation sur le volet économique, en application des articles L. 2315-17, R. 2315-8 et L. 2315-63 du code du travail

Monsieur,

Par courrier reçu en nos services en date du 6 septembre 2023, vous avez déposé une demande d'agrément de l'organisme ED5 afin de figurer sur la liste arrêtée par le Préfet de région Occitanie, des organismes agréés pour dispenser auprès des représentants du personnel des comités sociaux et économiques (CSE) la formation sur le volet économique.

Vous trouverez, ci-joint, l'arrêté préfectoral procédant à l'agrément de votre organisme et fixant la liste modifiée de ces organismes.

Cette liste est consultable sur le site Internet de la DREETS Occitanie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Directeur régional de la DREETS Occitanie et par
délégation,

Pour le Directeur régional adjoint, Responsable du pôle
Politique du travail et par subdélégation,

La Directrice du travail, adjointe au Responsable de pôle,



Nathalie CAMPOURCY